



Menaces, conflictualité et opérations militaires

MESSAGES CLÉS

Le monde pourrait connaître une augmentation globale du niveau de la conflictualité¹ au cours des trente prochaines années, favorisée notamment par la transition géopolitique en cours ainsi que par une multiplicité de facteurs potentiellement crisogènes, de long terme (accès aux ressources, déséquilibres démographiques et économiques, effets du changement climatique, pérennité du phénomène terroriste, etc.).

Cette transition devrait être marquée par une évolution du champ de confrontations armées, qui ne s'inscrira ni dans la logique paix / guerre ayant marqué les conflits du XIX^e et du XX^e siècle, ni dans

le prolongement des crises « sociétales » apparues au lendemain de la guerre froide, mais intégrera dans un même ensemble différentes formes d'affrontements, luttes ou contestations d'intensités diverses privilégiant plus particulièrement les modes d'action asymétriques dans le cadre de nouveaux espaces de conflictualité.

L'environnement des opérations devrait se révéler plus contraignant pour l'emploi de la force armée, en particulier pour les pays occidentaux, du fait notamment d'une judiciarisation croissante (asymétrie juridique croissante, développement des normes environnementales, etc.).

Confrontées à une réduction continue de leur supériorité technologique et opérationnelle, les forces armées des pays occidentaux pourraient privilégier des stratégies indirectes dans la conduite de leurs opérations militaires. Par ailleurs, l'inscription des opérations extérieures dans un cadre multinational et les approches intégrées devraient se généraliser.

Sur la base de ces évolutions probables, les notions de « dissuasion », « coercition » et surtout d'« influence » continueront de s'imposer comme déterminantes. Le concept d'« influence préventive » pourrait en particulier gagner en pertinence.

1- Ce néologisme recouvre des notions de nature différente : guerre, crise, affrontements militaires classiques comme hybrides.

1 Une conflictualité en évolution

1.1 - Une période de transition géopolitique marquée par une instabilité et des tensions croissantes

2010-2040 devrait être une période de transition géopolitique marquée par l'émergence de nouvelles puissances, un glissement du centre de gravité stratégique mondial vers l'Asie et, partant, une perte relative de l'hégémonie du monde occidental, en particulier de l'Europe, alors que les États-Unis devraient rester, au cours de la période, la puissance militaire prééminente.

Ce mouvement de recomposition géopolitique, générateur d'instabilité et potentiellement dangereux, pourrait être marqué par un accroissement des « rivalités de puissance », voire des confrontations entre pôles.

Ces recompositions géopolitiques, dans un espace de plus en plus globalisé, pourraient s'accompagner d'une montée progressive des tensions autour d'un certain nombre de facteurs :

- les problèmes croissants d'accès aux ressources naturelles, notamment énergétiques ;
- le déséquilibre démographique entre pays développés à faible croissance naturelle et pays à forte natalité, en particulier d'Afrique ;

- les premiers effets du changement climatique ;
- l'accroissement des inégalités dans la répartition de la richesse ;
- les possibles crises systémiques, notamment économiques ;
- l'augmentation sensible des dépenses militaires ;
- les crises de prolifération.

Ces tensions pourraient servir de catalyseur à des contestations de grande ampleur de natures politique, sociale et économique, susceptibles de déboucher sur des crises ouvertes et polymorphes (idéologique, sécuritaire, militaire, humanitaire, économique...), dont l'impact pourrait être très fort en terme de déstructuration du système mondial.

Si, en dépit de nombreuses crises, le niveau de la conflictualité apparaît aujourd'hui comme historiquement bas, cette tendance pourrait s'inverser au cours des trois prochaines décennies, dans un environnement international en recomposition, plus volatil et plus complexe.

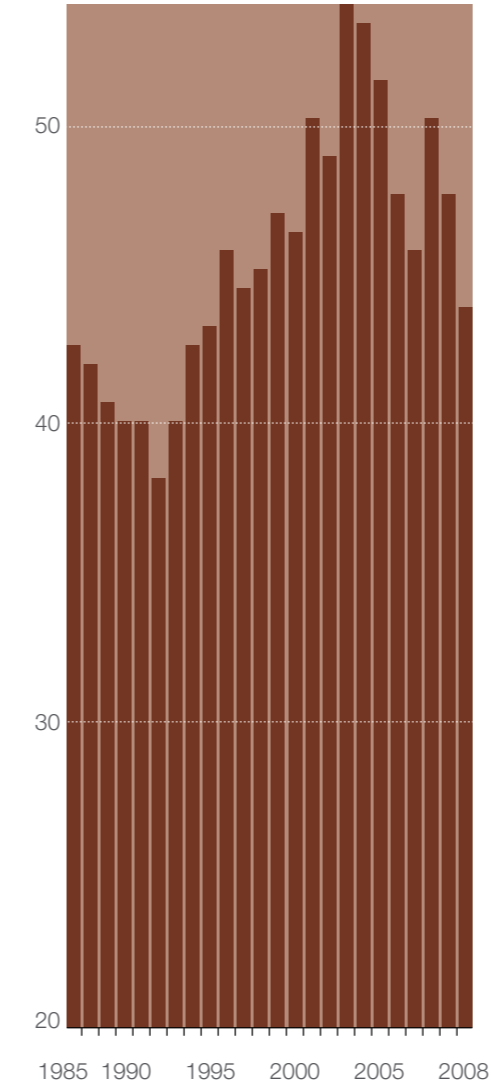
La recomposition multipolaire devrait en outre générer une nouvelle forme de conflictualité qui, se fondant de moins en moins dans les référentiels de guerre ou de crise que nous connaissons, combinerait diverses formes de lutte ou de contestation plus ou moins intenses.

1.2 - Nouvelles formes de conflictualité

L'usage de la violence collective pourrait ainsi devenir plus imprévisible, en glissant progressivement dans de nouveaux champs, y compris immatériels, au gré des innovations technologiques et des évolutions sociétales. Dans les décennies à venir, la conflictualité intégrera un certain nombre de composantes aujourd'hui non militaires (média, cyber).

Les frictions et les conflits deviendront de plus en plus difficiles à cerner, en raison de l'imbrication croissante entre acteurs étatiques et non-étatiques opérant selon des modes d'action de plus en plus variés, parfois interchangeables et dont l'identification sera *de facto* de plus en plus complexe.

L'asymétrie▲ pourrait devenir la stratégie d'action préférentielle de nombreux acteurs, y compris étatiques. Dans cette perspective, la capacité d'un adversaire asymétrique à dépasser un certain seuil de sophistication dans ses modes d'action et en matière d'armement devrait se traduire en particulier par un durcissement des engagements militaires au regard des engagements actuels. De plus, face à une menace de cette nature, l'anticipation des « pics de tensions » sera plus difficile.



Conflits impliquant au moins un État, 1985-2008

Source : Uppsala Conflict Data Program, <http://www.pcr.uu.se>

Atelier de cartographie de Sciences Po - 2011



Milice tribale, frontière Pakistan - Afghanistan.

ZAHID JAN / AFP

Les États faibles, fragiles ou faillis seront prioritairement affectés par le développement d'une conflictualité qualifiée d'hybride. Leur vulnérabilité ainsi que l'extension de « zones grises », elles-mêmes interconnectées entre elles de façon directe ou indirecte, favoriseront le risque de contagion des crises.

Ce type de confrontation imposera une redéfinition en profondeur des *corpus* juridiques qui encadrent aujourd'hui les interventions armées. Sur un plan opérationnel, les matrices actuelles de compréhension et de catégorisation des événements et des acteurs (spectre des conflits, notion de guerre ou de victoire, distinctions combattant/non-combattant – militaire/civil, intensité des conflits, etc.) devraient continuer à évoluer pour s'adapter à ce nouvel environnement.

1.3 - Un risque de confrontation en progression

Les conflits intra-étatiques instrumentalisant les lignes de fracture culturelle, religieuse ou ethnique, souvent sur des fondements relevant initialement de problèmes de distribution des ressources (foncières, etc.) ont crû et persisteront, tandis que les conflits interétatiques liés aux enjeux territoriaux ont diminué depuis la fin de la guerre froide. L'augmentation des inégalités entre pays riches et pays pauvres ainsi que les difficultés d'accès aux ressources pourraient toutefois favoriser l'émergence de guerres « de rareté » et de « nécessité » interétatiques, à caractère direct ou indirect. De même, les revendications tant d'ordre territorial qu'extraterritorial (le contrôle des flux matériels et immatériels, par exemple) accentueront le risque de montée aux extrêmes entre États, tandis que les remises en cause des frontières héritées de la seconde guerre mondiale pourraient se multiplier.

Si le risque d'un conflit conventionnel majeur opposant les démocraties libérales semble exclu, les risques d'un conflit majeur entre puissances persisteront, essentiellement en Asie. La dissuasion nucléaire continuera toutefois à atténuer ce risque. La compétition entre les puissances pourrait se développer dans de nouveaux champs, notamment pour celles disposant du niveau technologique requis, dans l'espace extra-atmosphérique. Dans un contexte multipolaire, l'affrontement entre puissances pourra également se mener par procuration, au travers de pays tiers appartenant à leurs sphères d'influences respectives.

D'autres acteurs étatiques, de moindre calibre international, sont plus susceptibles de perturber les équilibres régionaux, pour des raisons tenant à l'idéologie de leurs dirigeants, au désir de solder le legs colonial ou de la guerre froide, et d'imposer une reconnaissance internationale de leur statut de puissance (aujourd'hui, l'Iran des pasdarans, la Corée du Nord des Kim...). En rupture avec la communauté internationale, ces « parias en réseau », liés par des alliances de circonstances et coopérant entre eux de façon masquée (*via* notamment des sociétés-écrans), continueront à mobiliser des acteurs étatiques ou non-étatiques se rejoignant pour contester de façon radicale une mondialisation à l'occidentale et un ordre international *occidentalo-centré*. Leur capacité de nuisance pourrait être accrue par la possession de sanctuaires nationaux et de « stratégies anti-accès ». D'autres sont susceptibles d'apparaître et la liste des « perturbateurs » régionaux, potentiellement sources de conflits, s'allongera très probablement dans les décennies à venir.

RUPTURE

Une rupture du tabou sur l'emploi de l'arme nucléaire ne peut être exclue. Sans nécessairement provoquer un affrontement généralisé, cette situation entraînerait une grave perte de crédibilité du régime de non-prolifération, dont les conséquences doivent être anticipées, et qui pourrait conduire soit à des réarmements nucléaires, soit, au contraire, à un désarmement nucléaire généralisé.

La distinction entre conflits interétatiques et conflits intra-étatiques, entre guerre régulière et irrégulière, entre conflits de basse et de haute intensité sera de plus en plus floue. Ce caractère évolutif de la menace appellera à l'évidence un niveau d'adaptabilité équivalent des outils militaires.

Les Balkans en 1989



Les Balkans en 2011



La fragmentation étatique dans les Balkans

A. Palle, ministère de la Défense - Délégation aux affaires stratégiques

1. 4 - Apparition de nouvelles zones de conflictualité

Les zones de fragilité du système international pourraient s'établir prioritairement à la jonction des différentes sphères d'influence, notamment lorsque des intérêts relatifs à l'accès aux ressources seront en jeu. Dans certains cas, l'accès à des matières premières rares et déterminantes pour le développement de certaines technologies clés pourrait déclencher des crises dans des zones aujourd'hui préservées (Sibérie, Arctique).

L'espace maritime – et notamment les zones concentrant les principaux flux d'échanges – demeurera une voie privilégiée pour les activités criminelles (piraterie, brigandage) et les flux illicites (trafics d'êtres humains, d'armes, de stupéfiants...). La menace asymétrique en mer (piraterie notamment), jusqu'ici confinée aux côtes, pourrait s'étendre. De manière plus générale, les espaces stratégiques étant appelés à être de plus en plus réglementés, le nombre de contentieux liés aux ressources énergétiques ou halieutiques devrait tendre à augmenter.

Les espaces urbains, centres de pouvoir et lieux symboliques, devraient, compte tenu de l'urbanisation croissante, rester des zones privilégiées d'affrontement. Avec le développement des mégapoles et le rôle croissant des villes-États, les zones urbaines pourraient constituer bien plus qu'un simple espace d'engagement tactique ou opératif et devenir un espace stratégique à part entière caractérisé par des modes et des tactiques d'affrontement asymétrique spécifiques.

Le milieu aérospatial restera un enjeu de puissance (technologique, industrielle, économique, militaire, etc.) et un outil politique majeur, permettant d'atteindre les composantes essentielles d'un État ou d'une organisation, apportant une couverture stratégique mondiale. Pour les pays disposant des capacités technologiques requises, le contrôle de l'espace extra-atmosphérique constituera de plus en plus un enjeu de pouvoir et potentiellement de confrontation. Les activités spatiales feront l'objet de risques croissants : débris, vulnérabilité des segments spatiaux, liberté de circulation des flux d'information, intérêts économiques croissants, développement d'activités à des fins potentiellement hostiles.



ARIANE ESPACE

Le cyberspace constituera de plus en plus un espace d'affrontement à part entière. La dépendance des sociétés modernes aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) offre une nouvelle vulnérabilité, qui sera de plus en plus exploitée. Faciles à mettre en œuvre, permettant des agressions discrètes, directement non-létales, peu coûteuses et fortement perturbatrices, les attaques cybernétiques, éventuellement combinées à d'autres modes d'action, représentent d'ores et déjà une menace effective.

Appelée à se développer, cette tendance favorisera la dépendance des « petits pays » vis-à-vis des « grands pays », voire des « très grands », ces derniers risquant d'être les seuls à pouvoir développer une capacité complète dans ce domaine. En d'autres termes, la cyberdéfense pourrait s'inscrire progressivement dans un jeu d'influence entre grandes puissances et *de facto* favoriser leur hégémonie.

Les problématiques liées à la défense antimissile, et notamment la poursuite de la croissance des potentiels balistiques de l'Iran et de la Corée du Nord, pourraient, à l'instar de la cyberdéfense, favoriser ces passages sous tutelle. À ce stade et en l'absence d'une offre européenne complète, seuls les États-Unis disposent d'une capacité cohérente et exportable en matière de défense antimissile des territoires et des populations, comme en témoigne la mise en place progressive d'architectures de défense antimissile régionales, en Europe, en Asie et dans le golfe Arabo-persique. Sauf à voir se dessiner une hypothétique résolution des crises iraniennes et nord-coréennes susceptible de conduire à l'abandon des arsenaux correspondants, les capacités de défense antimissile devraient non seulement constituer à l'avenir une contrainte supplémentaire sur les budgets nationaux de défense, mais également poser la question de la détermination des nations européennes disposant encore de capacités crédibles dans le domaine de l'alerte avancée, des systèmes de commandement et de contrôle, voire de l'interception, à offrir des options complémentaires ou alternatives aux schémas américains. Dans le même temps, les perspectives de réponse technologique à l'évolution de la menace (perspective d'un rôle croissant des missiles de croisière à tête manœuvrante) ne devraient pas offrir plus qu'une capacité complémentaire de protection, maintenant intact pour l'avenir le rôle central de la dissuasion nucléaire.

FOCUS

Vers une militarisation du cyberspace

Les modifications structurelles attendues dans les 30 prochaines années ne feront que renforcer les tendances profondes déjà constatées aujourd'hui dans l'exploitation militaire du monde numérique. Elles devront être prises en compte dans le développement des futures capacités militaires.

- L'extension de la conflictualité à l'ensemble des fonctions assurées par les États va faire peser sur le cyberspace une pression de plus en plus forte, nécessitant le développement de capacités de lutte informatique visant à la défense de systèmes d'information nationaux et alliés, mais également aptes à mener des actions offensives à l'encontre des systèmes agressifs, que seules certaines nations seront capables de conduire de façon suffisamment autonome.

- Le développement de la société de l'information va favoriser l'émergence d'une nouvelle fonction stratégique : l'« influence ». Dans ce cadre, les forces armées et gouvernementales devront se doter de tous les moyens nécessaires pour lutter contre les outils de désinformation et assurer la protection des outils de diffusion officiels de l'information. Plus que jamais les stratégies d'influence devront être préventives ; partant, le concept « d'influence préventive » pourrait gagner en pertinence.

- La dimension cybernétique est désormais cruciale dans l'engagement des forces militaires occidentales. Les armées de certains pays émergents vont rapidement combler leur retard technologique et développer en particulier des outils de lutte informatique offensive aptes à porter atteinte aux capacités de commandement et de contrôle (C2) qui sont pour l'instant l'un des fondements de la puissance des forces armées des pays industrialisés. À cet égard, il convient de noter que la mise en service dans les armées occidentales de brouilleurs de nouvelle génération capables de pénétrer les réseaux de défense aérienne ennemis et intégrables au sein d'aéronefs de combat est annoncée pour 2020.

- Le développement des capacités de lutte informatique pose, sur le plan juridique, de nombreuses difficultés, qui sont loin d'être résolues. Les nombreuses divergences sociales, religieuses, culturelles et, surtout, politiques qui semblent s'accroître vont rendre difficile un consensus international sur cette question. Ceci devra être pris en compte pour l'élaboration des règles d'engagement communes des futures interventions militaires alliées.

2 Des menaces transnationales en progression

Si la mondialisation peut s'imposer comme une source de croissance et d'interdépendance à l'échelle mondiale, elle est aussi porteuse de vulnérabilités nouvelles, liées en particulier à l'explosion des flux et à la rapidité des communications (pandémies...), à leur détournement (cyber-criminalité, réseaux de prolifération, de trafics d'armes ou de stupéfiants...) et à leur exposition à des attaques extérieures (piraterie, cyberattaque...).

En témoigne le rôle, qui n'a jamais été aussi grand, des perturbateurs non-étatiques sur le plan international, et qui devrait croître à mesure que se développe la mondialisation. Cette évolution exigera de travailler à une plus grande synergie entre politiques de défense et stratégies de sécurité, et au renforcement de la coopération internationale.

2.1 - Un potentiel de violence lié à la prolifération et à la dissémination des armements

La prolifération des armes de destruction massive – nucléaires, mais aussi bactériologiques et chimiques – et de leurs vecteurs pourrait constituer l'un des risques les plus sérieux des années à venir, dans un monde en pleine recomposition géopolitique et géostratégique.

Encadré par le principe de dissuasion nucléaire pendant la guerre froide, la menace d'emploi de l'arme nucléaire pourrait s'accroître au regard de la multiplication de nouveaux facteurs de risque que constituent notamment :

- l'augmentation du nombre d'États ayant démontré leur capacité de maîtrise du nucléaire militaire et la détermination d'autres États à développer certaines technologies nucléaires à caractère dual ;
- la diffusion croissante des savoirs scientifiques et technologiques à caractère proliférant ;
- la capacité technique, envisageable à l'avenir, d'acteurs non-étatiques, en particulier de groupes terroristes, à acquérir et à utiliser des équipements et matières nucléaires.

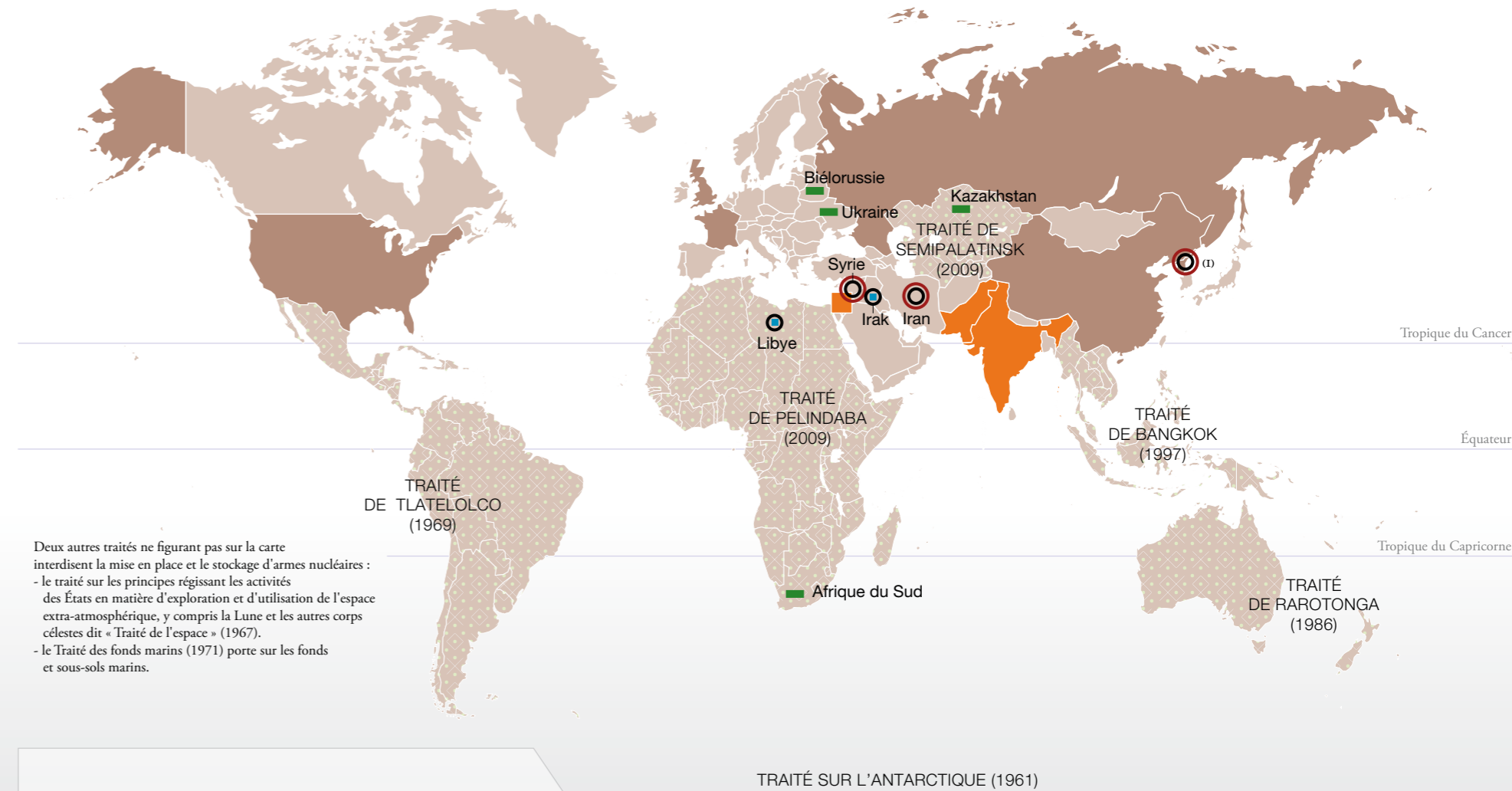
Dans ce contexte, la force des traités de non-prolifération et d'interdiction restera une question centrale. La façon dont les crises de prolifération nucléaire (Iran, Corée du Nord, etc.) seront traitées influera sur les tentations que pourront avoir d'autres États d'acquiescer ce type d'armement.

RUPTURE

L'accès à une capacité nucléaire militaire par de nouveaux États pourrait en encourager d'autres à s'engager sur le chemin de la prolifération, et, *de facto*, mettre en péril le régime de non-prolifération. Le retrait d'un nombre significatif d'États du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), par effet de contagion ou suite à l'emploi de l'arme nucléaire, aurait notamment pour conséquences l'effondrement du TNP et l'avènement d'un monde « proliféré »*. Son éclatement créerait un bouleversement majeur des modalités de régulation en vigueur à l'échelle internationale.

* Le nombre d'États nucléaires pourrait atteindre, dans un scénario défavorable, près d'une vingtaine dans 30 ans, par l'effet conjugué d'une prolifération naissante d'une part, et de la diminution de la confiance dans les garanties de sécurité offertes par certaines grandes puissances d'autre part.

Au-delà des armes de destruction massive, certaines tendances actuelles pourraient se prolonger dans les 30 prochaines années et contribuer à l'accroissement global des moyens de confrontation



Les armes nucléaires dans le monde situation en 2012

Nucléaire militaire

- États non signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP, 1968).
- États dotés d'armes nucléaires (signataires du TNP, 1968)
- États non dotés d'armes nucléaires au sens du TNP

Prolifération

- États dont le dossier a été transmis au CSNU par l'AIEA
- Crises de prolifération non résolues à ce jour
- États ayant abandonné leurs programmes clandestins par le passé

États dont l'arsenal nucléaire a été démantelé

Zones exemptes d'armes nucléaires

Traité (date d'entrée en vigueur)

(1) La Corée du Nord a déclaré unilatéralement, en janvier 2003, son intention de se retirer du TNP et entretient des activités proliférantes.

disponibles, susciter de ce fait des déséquilibres et favoriser la multiplication des crises :

- l'augmentation régulière du marché des armements conventionnels ;
- le décalage entre les pays signataires et les pays non-signataires des traités et conventions internationales limitant la production et l'emploi de certains matériels de guerre ;
- l'augmentation régulière des dépenses militaires des puissances émergentes soucieuses d'asseoir leur influence sur leurs sphères régionales, au moment où les pays européens, de leur côté, réduisent leur effort de défense ;
- la diffusion de doctrines « préventives » (anticipation de la légitime défense) ;
- l'accès plus aisé à des technologies sophistiquées, notamment des armes « anti-accès » et/ou « duales » permettant de contourner les capacités d'intervention militaire d'une grande puissance ;
- la dissémination d'armes conventionnelles, y compris d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans les « zones grises ».

Sur le moyen terme, cette conjonction de tendances accroîtra le potentiel de tension, offrant, en particulier à des acteurs secondaires – étatiques et non-étatiques – les moyens de s'opposer aux normes internationales établies.

2.2 - Pérennité du phénomène terroriste

Si la fin de l'unipolarité et de la domination occidentale est susceptible d'absorber une partie des contestations idéologiques, le terrorisme restera une stratégie asymétrique efficace et rentable pour les plus faibles et les plus irréductibles. Il devrait continuer à prospérer sur le terrain de la pauvreté, des inégalités économiques et sociales, de la défaillance et de la mauvaise gouvernance des États. Les groupes terroristes devraient s'appuyer de manière croissante sur les technologies de l'information et pourraient bénéficier d'un accès plus facile à des moyens de destruction supérieurs et plus « sophistiqués », tirant un meilleur profit des technologies duales. L'utilisation à des fins terroristes des réseaux informatiques sera amplifiée. Les organisations terroristes chercheront à imaginer des modes d'action toujours plus innovants ou inattendus.

Quel que soit l'avenir – débattu – d'Al Qaïda après l'élimination de son leader charismatique et les poussées démocratiques dans le monde arabe, la menace terroriste jihadiste devrait perdre la centralité stratégique qu'elle avait acquise brutalement après les attentats du 11 septembre 2001. La gestion du conflit en Afghanistan et de son corollaire, le terrorisme au Pakistan, sera, à cet égard, déterminante.

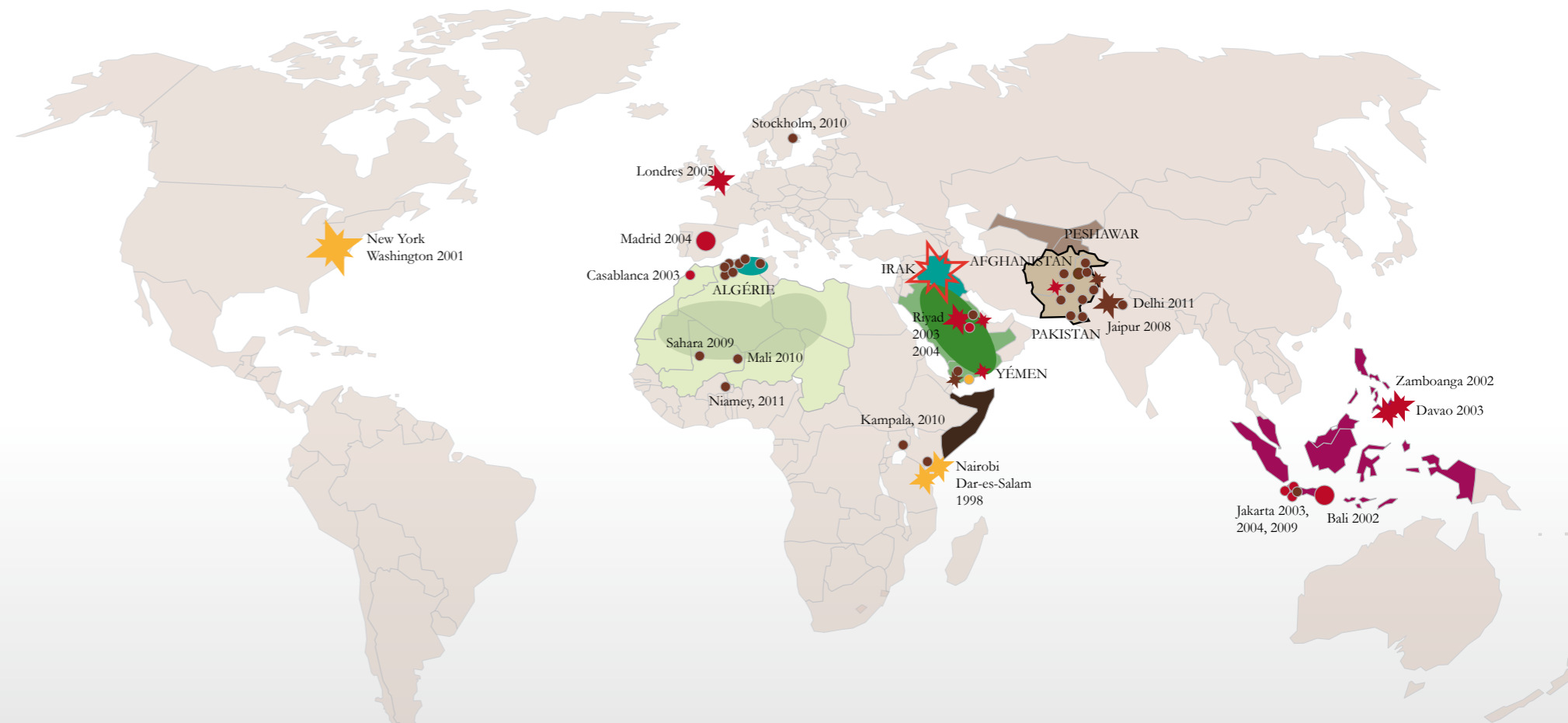
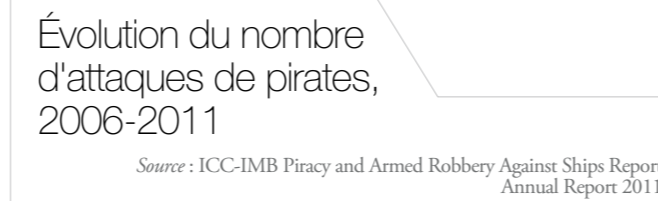
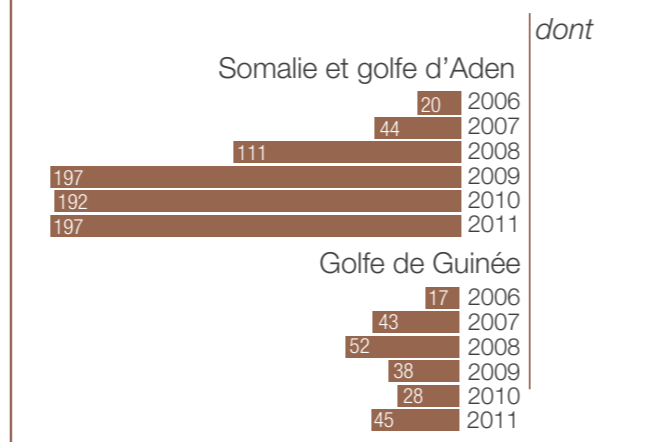
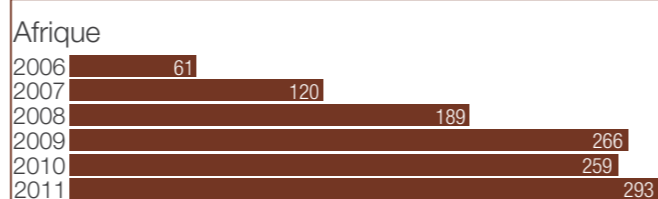
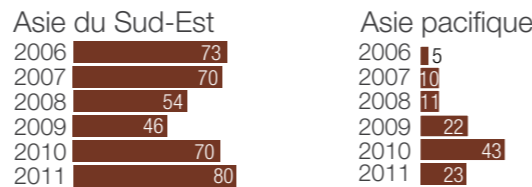
Le jihadisme islamiste pourrait perdre son ancrage idéologique, dans sa dimension globale, et servira de plus en plus de « paravent » permettant de légitimer des activités participant de la criminalité organisée. Il pourrait également accentuer sa réorientation vers des logiques plus locales et nationales dans le cadre de la persistance de conflits liés à des transitions politiques mal maîtrisées.

RUPTURE

La concrétisation à grande échelle d'une attaque de type NRBC (pour nucléaire, radiologique, biologique et chimique) par un acteur étatique ou non-étatique (groupe terroriste) constituerait une rupture stratégique majeure ayant des répercussions humanitaires, politiques, économiques, militaires et psychologiques, massives et immédiates, et sans doute d'importantes répercussions géopolitiques et géostratégiques (recompositions des alliances et des clivages, course aux armements). Elle aurait de ce fait des effets directs sur l'ensemble des processus relevant de la mondialisation.

2.3 - La criminalité transnationale

La criminalité organisée transnationale (fraude fiscale, trafics d'armes, de drogues, d'êtres humains, piratage de la propriété intellectuelle, piraterie maritime, etc.) continuera de profiter de la mondialisation. Avec la raréfaction de certaines ressources naturelles, l'économie illicite pourrait en outre trouver de nouveaux créneaux d'expansion.



Le mouvement Al-Qaïda, 1993-2011

Al-Qaïda commandement central

Talibans afghans et pakistanais

Mouvements alliés d'Al-Qaïda

Union du jihad islamique (Asie centrale)

Harakat Al Shabaab Al Mujahidine (Somalie)

Jamaah Islamiyah (Asie du Sud-Est)

Mouvements affiliés à Al-Qaïda

Al-Qaïda au Maghreb islamique

L'État islamique en Irak

Al-Qaïda dans la péninsule arabique

PESHAWAR Lieu de naissance d'Al-Qaïda en 1988

☆ Acte terroriste commis par Al-Qaïda

○ Acte terroriste commis par un mouvement allié ou affilié à Al-Qaïda

○ Plus de 100 morts ou blessés

☆ Plus de 2 900 morts

☆ 1993 - 2001

☆ 2002-2006

☆ 2007-2011

☆ Plus de 1 000 attentats commis en Irak sur la période 2003-2011

À la conjonction des champs sécuritaire et militaire, cette criminalité pourrait profiter des discontinuités juridiques et des ambiguïtés politiques du système international pour bénéficier d'une relative impunité. Elle disposera par ailleurs de ressources suffisamment importantes pour pouvoir contester, sur des modes dissymétriques, voire symétriques, les forces qui lui seraient opposées.

Jusqu'à-là acteurs secondaires profitant du désordre du monde, certains groupes criminels pourraient gagner le statut d'acteur autonome capable de développer des stratégies et des ambitions propres. La criminalité transnationale pourrait aussi, *a contrario*, être suscitée ou soutenue par certains États ou organisations transétatiques, dans le cadre d'une stratégie indirecte.

Des groupes criminels devraient profiter de la mondialisation pour se développer, élargir leur champ d'action – déjà très étendu (trafics de drogue, d'êtres humains, d'armes, de matières sensibles, blanchiment, contrefaçon...) – en tirant partie des technologies en progrès dans les domaines de l'information, de la logistique et, plus généralement, de l'accroissement des flux. De nouveaux domaines seront convoités (santé, cyberspace, etc.).

La criminalité continuera de profiter des failles technologiques ou juridiques pour contourner les réglementations croissantes de la communauté internationale et des États, ainsi que de la faiblesse de la gouvernance dans certains pays en développement. Elle pourra, à l'occasion, participer à la faillite de certains d'entre eux. En tout état de cause, la lutte contre les flux déstabilisants – pour les États et pour la sécurité internationale – constituera un enjeu prédominant. Sa prise en compte pourrait imposer l'élaboration de mesures de prévention et de réaction, combinant moyens politiques, militaires, juridiques et policiers.

L'alliance, aujourd'hui de circonstance, entre groupes terroristes et groupes appartenant à la criminalité organisée pourrait se systématiser, rendant beaucoup plus difficile la lutte contre ces deux menaces.



THIERRY LABAILLE

Rafale armé

3 Évolution de l'environnement opérationnel

L'environnement des opérations militaires continuera à se transformer.

Certaines tendances actuelles devraient s'affirmer; d'autres apparaîtront.

Ces tendances combinées convergent vers une réduction probable de la liberté d'action militaire, tant du point de vue national qu'au niveau des forces occidentales.

3.1 - Le risque d'une réduction progressive de la supériorité technologique occidentale

L'avance technologique des pays occidentaux devrait se réduire au cours des prochaines années, les puissances émergentes, consacrant une part importante de leur richesse à l'acquisition d'équipements et au développement d'industries de défense plus autonomes, capables de rattraper, voire de dépasser (thèse du saut technologique), les pays occidentaux, dans des domaines où la supériorité de ceux-ci était jusqu'à présent incontestée. Ce phénomène est susceptible de réduire la capacité d'intervention des puissances occidentales et, en cas de conflit, d'égaliser voire d'inverser le rapport de forces, et donc d'augmenter significativement le niveau des pertes.

En outre, la montée en puissance des adversaires irréguliers pourrait donner à ceux-ci accès à des technologies plus sophistiquées leur permettant de s'opposer ponctuellement à une force conventionnelle. Leur capacité à innover en utilisant des technologies existant sur le marché pourrait également leur permettre de combler sans difficulté une partie de l'écart qui les sépare des grands pays producteurs d'armement.

Au total, nos forces pourraient être amenées à combattre dans des environnements technologiques et opérationnels moins favorables, susceptibles d'entraîner des dommages matériels et des pertes humaines plus importants. Parallèlement, certaines capacités clés qui conditionnent la supériorité opérationnelle de notre dispositif militaire, telles que les systèmes d'information et de commandement ou les moyens d'appui dans la troisième dimension, pourraient devenir la cible d'agressions directes.

Même s'il est inéluctable que le différentiel se réduise progressivement, il sera indispensable de maintenir aussi longtemps que possible un avantage comparatif en notre faveur nous permettant, pour le moins dans des domaines dûment ciblés, de garantir une marge certaine de supériorité opérationnelle et de garder la liberté d'action indispensable. À cet égard, le maintien d'un investissement soutenu dans la R&D devra s'accompagner d'une réorientation des efforts dans les segments garantissant la supériorité opérationnelle de demain.

3.2 - Une asymétrie juridique croissante dans les conflits

Alors que l'encadrement juridique des opérations militaires devrait continuer à se développer, les forces conventionnelles seront de plus en plus confrontées à des stratégies asymétriques mises en œuvre par des adversaires irréguliers s'affranchissant de toute règle et cherchant à tirer parti de ce différentiel de contraintes.

Dans ce contexte, les armées pourraient être contraintes d'imaginer de nouvelles modalités d'usage de la force et de nouveaux outils (robotisation, armes à létalité réduite, composantes de forces immergées dans la population, etc.).



RUPTURE

Les recompositions mondiales pourraient conduire à une certaine relativisation des normes juridiques internationales d'inspiration occidentale. Avec l'émergence de nouvelles puissances à l'est et au sud, des approches juridiques spécifiques, émanant de sphères culturelles différentes, pourraient venir contester progressivement un *corpus* de droit international fortement inspiré par une conception occidentale de l'individu et de la guerre.

L'existence de clivages au sein même du monde occidental entre les fondements latin et anglo-saxon du droit pourrait conduire, dans le domaine de l'emploi de la force, à des situations d'incompréhension, voire de blocage.

3.3 - Sensibilité des opinions publiques

Les opinions publiques resteront des acteurs indirects des conflits. Elles seront de plus en plus influencées par le biais des nouveaux moyens d'information et de communication, transformant en « capteur » chaque individu ayant accès à un réseau. Ce nouveau type d'information, fondé sur le témoignage et l'image instantanés, a déjà un impact fort sur les opinions publiques. Aux *mass media* pourrait ainsi succéder une forme légitimée de *self-media*[▲]. Les opinions publiques devraient ainsi devenir au cours des prochaines années plus autonomes, plus réactives, plus volatiles, et probablement de moins en moins prévisibles. Cette versatilité devra être anticipée, tandis que la pression médiatique demeurera un paramètre déterminant dans les choix et les modalités d'intervention à l'extérieur du territoire national.

Les stratégies de communication, et plus généralement d'influence, resteront donc des outils fragiles et aléatoires, qui ne pourront pas, à eux seuls, protéger les populations des effets d'une désinformation organisée ou spontanée. Il y aura cependant lieu d'intensifier les actions visant à mieux faire comprendre à la population les principes et raisons d'être de toute action militaire, d'accroître sa résistance aux actions d'influence et de démoralisation, et *de facto* sa résilience.

3.4 - Une confusion croissante des protagonistes

Face au soldat clairement identifiable, l'adversaire sera de plus en plus protéiforme. La distinction entre combattants et non-combattants pourrait davantage s'estomper dans la plupart des conflits, en particulier asymétriques. Il devrait être de plus en plus difficile de distinguer, dans un même environnement opérationnel, les militaires, les civils armés, les miliciens et les agents de sécurité. Dans bien des cas, un même individu pourra jouer sur plusieurs registres en fonction des situations tactiques. Le caractère hybride de la menace ne fera qu'amplifier cette tendance, déjà à l'œuvre. Plus généralement, il sera difficile de distinguer les actions relevant du domaine strictement militaire des autres modes d'action, confirmant l'évolution du terme même de militaire et de tout ce qui s'y réfère.

Les populations civiles demeureront un enjeu des conflits et continueront à être la cible privilégiée de tous les adversaires utilisant des modes d'action asymétriques. Elles risqueront d'être de plus en plus prises en otage (utilisées comme bouclier, camouflage, soutien logistique).

La résolution des crises obéira de plus en plus à une gestion intégrée, dans laquelle les volets civil et militaire seront étroitement imbriqués. La proportion d'acteurs civils sur les théâtres d'opération devrait continuer de croître. À ce titre, dans toute crise, le volet civil devra être davantage intégré dans la planification.

Agissant avec des contingents limités sur des théâtres étendus, les forces militaires pourraient avoir recours de plus en plus fréquemment à une externalisation de certaines tâches, notamment à des sociétés privées, pour relayer leurs actions dans des missions secondaires. La coordination de ces différents acteurs et la maîtrise des relations contractuelles qui les uniront deviendront plus que jamais des enjeux opérationnels.

3.5 - Évolution des comportements au sein des coalitions militaires

Alors que les interventions devraient de plus en plus s'inscrire dans le cadre multinational, le jeu des alliances pourrait évoluer avec :

- la constitution probable de nouvelles alliances militaires ;
- le renouvellement des alliances militaires formelles existantes, avec une plus grande latitude dans l'engagement des acteurs nationaux en fonction de leurs intérêts spécifiques.

De même, les conditions de participation à une coalition pourraient se modifier.

Les jeux d'intérêts propres à chaque nation pourraient conduire à des revirements soudains, susceptibles de fragiliser les coalitions concernées. Dans d'autres cas, on pourrait voir se développer des contributions épisodiques pour certaines nations ayant à gérer des impératifs multiples et ne pouvant garantir leur participation que dans certains créneaux. Au sein d'une organisation internationale, certaines nations pourraient chercher à se spécialiser dans un segment de la manœuvre correspondant à leurs capacités, à leurs ressources et à leurs contraintes juridiques propres, tendance qui pourrait conduire, sur le plan militaire, à une forme de « division du travail ».

Le poids des intérêts nationaux pourrait modifier assez profondément l'approche qui caractérise une alliance ou une coalition militaire classique.

3.6 - L'exigence de légitimité

Le nouveau cadre des confrontations armées devrait poser avec une acuité renforcée la question de la légitimité de l'emploi de la force. L'action armée imposera de nouvelles exigences de légitimité et le renforcement du lien « armées-Nation », dans un contexte de guerre ouverte dans lequel l'emploi de la force se conçoit plus aisément et se fonde sur des enjeux humanitaires évidents.

3.7 - Espaces ouverts et espaces non accessibles

Deux phénomènes convergents viendront probablement limiter les possibilités d'intervention militaire. D'un côté, la logique multipolaire pourrait restreindre l'accès à un certain nombre d'espaces directement liés à un pôle. De l'autre, le développement des « armes antiaccès » pourrait contraindre fortement les capacités de mouvement et de déploiement d'une force expéditionnaire cherchant à intervenir directement sur un théâtre. La possibilité, pour une coalition, d'entrer sur un théâtre pourrait être remise en cause dans certains cas, orientant l'action militaire vers de nouveaux modes d'intervention plus indirects ou « à plus grande distance » (opérations dites « stand off » réduisant les « empreintes » au sol).

Certains pays d'Asie et du Moyen-Orient semblent développer des stratégies militaires visant à contrôler l'accès à certains espaces, notamment maritimes, à travers lesquels transitent des flux croissants de biens matériels ou immatériels liés à la mondialisation. Ceci provoque des réponses inverses d'autres États visant à préserver la liberté d'accès à ces espaces et la sécurité des flux qui les traversent ou de certains points de passage névralgiques comme les détroits. La poursuite de la mondialisation et la compétition croissante pour l'accès aux ressources devraient continuer à alimenter ces stratégies de déni d'accès et de lutte contre ces dernières – combinant des moyens navals, aériens, spatiaux et cybernétiques – qui devraient structurer le champ stratégique international des prochaines décennies.



Le Conseil de sécurité des Nations unies.

4 Évolution des opérations militaires



CYRIL AMBOISE

Pour retrouver une plus grande liberté d'action, les forces devront chercher à s'adapter aux nouveaux environnements, en ayant moins recours à des stratégies d'affrontement direct et en inventant de nouveaux modes d'action laissant moins de prise à l'adversaire.

4.1 - Développement de stratégies plus indirectes

Le développement de stratégies militaires plus indirectes présente un certain nombre d'avantages, notamment :

- la réduction des possibilités d'action de l'adversaire ;
- la limitation des pertes liées à une forte empreinte au sol et pouvant être perçues comme injustifiées au regard des enjeux ;
- la conduite d'une manœuvre permettant de maximiser les avantages liés à la possession de moyens auxquels l'adversaire ne peut s'opposer efficacement ;
- une résonance médiatique plus limitée, autorisant une plus grande liberté d'action politique ;
- une plus grande réversibilité de l'engagement ;
- le déploiement d'une manœuvre facilitant le jeu en coalition, sur la base de domaines opérationnels d'excellence ;
- la valorisation des relais locaux, en prenant garde à ne pas donner prise aux accusations de compromission avec une force étrangère dont ils pourraient faire l'objet, et à éviter à la coalition de donner prise aux accusations d'être une force d'occupation.

4.2 - Vers une nouvelle approche de la notion de « campagne »

Le recours à une stratégie plus indirecte devrait permettre aux opérations militaires d'offrir un espace plus large à l'art opératif. Elles devraient occuper ce champ intermédiaire¹, en développant un style de manœuvre qui s'attachera moins à coordonner des moyens dans le cadre d'une planification lourde qu'à combiner, de manière réactive, des actions de natures différentes en fonction des lieux et des moments.

Moins tributaire de la notion de volume de forces et de la gestion de fonctions transverses, le niveau opératif devrait s'impliquer davantage dans la gestion d'une campagne globale, en maîtrisant précisément les interfaces avec l'environnement civil et politique intervenant sur un théâtre. Sa plus-value consistera à organiser, dans un tempo cohérent, la conduite d'actions de fond, le développement d'opérations ciblées relevant tant du concept d'influence que des concepts de coercition et de dissuasion, et à saisir les « opportunités opératives ».

4.3 - Nouvelle typologie des espaces d'opération

Le champ des opérations devrait être de moins en moins réductible à la notion de milieux physiques. La manœuvre opérative pourrait être conduite dans deux types d'espaces distincts, qui structureront des logiques et des modes d'action différenciés :

- d'un côté, les « espaces transparents », accessibles à la haute technologie – espaces aérien, spatial, maritime, terrestre ouvert – dans lesquels la manœuvre de l'adversaire restera limitée, alors que sa montée en gamme technique pourrait conduire à un durcissement des affrontements dans ce champ ;
- de l'autre, des « espaces opaques », difficilement maîtrisables – espaces urbain, souterrain, sociétal, cyberspace – permettant à l'adversaire de compenser sa faiblesse, en particulier technologique, et dans lesquels la confrontation ira croissant. L'intervention dans ces champs nécessitera des technologies spécifiques et des modes d'action particuliers.

1- Entre le niveau stratégique et le niveau tactique.



Communication opérationnelle sur un exercice au fort Béar, Port -Vendres

JEAN-BAPTISTE TABONE/SIRPA TERRE

S'agissant de l'adversaire, il faudra également distinguer les résistances solides (celles qui sont identifiables et qui peuvent être traitées dans une logique de ciblage) et les résistances fluides (celles qui se recomposent en permanence et qui ne présentent que peu de points d'accroche).

4.4 - Nouvelles clés de la supériorité opérationnelle

La nécessaire adaptation des stratégies militaires aux mutations de l'environnement opérationnel impliquera une évolution de « l'art opératif » et un certain nombre d'évolutions de la manœuvre militaire, tant au niveau tactique qu'aux niveaux opératif et stratégique.

- la réduction des empreintes exposées : les opérations qui seront conduites dans l'avenir devraient chercher à réduire l'empreinte globale des forces directement engagées sur un théâtre d'opération, au profit d'un déploiement plus discret, plus en périphérie et disposant d'une plus grande capacité d'action à distance. Loin de signifier une réduction de l'effort d'engagement, il s'agira plutôt de repenser le déploiement des forces disponibles entre les espaces exposés – où la vulnérabilité face aux actions asymétriques est forte – et les espaces sécurisés, à partir desquels des actions à forte valeur ajoutée pourront être préparées et gérées ;

- la pression sur les « espaces opaques » : les opérations futures devront chercher à exercer une plus forte pression sur l'adversaire au sein même des espaces où il peut manœuvrer librement, afin de limiter sa liberté d'action ou de le contraindre à transiter dans les espaces ouverts, où il offrira une plus forte vulnérabilité. Ces manœuvres opératives devront inspirer le champ capacitaire, tant dans le domaine doctrinal que dans celui des équipements. Elles imposeront une forte mobilité inter- et intrathéâtre, un renforcement des capacités de renseignement humain et de surveillance continue, des capacités d'agression puissantes et intégrées jusqu'au niveau tactique ;

- la nécessaire combinaison des « systèmes de combat » : cette action sur l'adversaire pourrait se traduire par la combinaison, dans le temps et dans l'espace, de plusieurs « systèmes de combat » fonctionnant selon des logiques et des rythmes propres, tout en s'appuyant sur une capacité à agir de façon coordonnée dans plusieurs milieux (terre, mer, air, cyberspace et espace) :

- un système visant à mener, de façon préventive si nécessaire, des actions d'opportunité dans une logique de boucle courte sur des cibles à forte valeur ajoutée,
- un système fonctionnant sur le temps long et visant à contraindre ou à neutraliser l'adversaire à l'échelle du théâtre,
- un système permettant l'agression directe et la destruction de l'adversaire, si nécessaire au travers de combats de forte intensité ;

- « l'assistance opérationnelle » : la réduction de l'empreinte sur les zones les plus exposées devrait être compensée par des actions plus soutenues d'appui à des forces locales, mieux à même de contrôler le terrain. En veillant, au cas par cas, à l'adapter aux spécificités de l'action à mener, « l'assistance militaire » pourrait devenir une composante majeure des engagements voire, dans certains cas, le cœur de la manœuvre ;

- la manœuvre par le renseignement : dans ce type d'environnement, la manœuvre militaire se fondera toujours plus sur le renseignement, permettant d'orienter les forces vers des cibles localisées, identifiées et choisies pour leur valeur ajoutée, ou venant en appui à une opération d'influence. L'organisation des centres de commandement devrait prendre acte de l'évolution profonde d'une manœuvre dans laquelle la gestion du temps, la maîtrise des actions à temps et l'obtention des effets recherchés seront plus que jamais subordonnées à la bonne compréhension de l'adversaire et à la pertinence des analyses de situation ;

- le profil de la manœuvre : la mise en œuvre d'une manœuvre plus indirecte pourrait impliquer une évolution dans la nature des opérations. En retrouvant une plus grande liberté d'action, les forces pourraient davantage s'inspirer des principes de patience, de discrétion et de prise de risque, plus difficiles à mettre en œuvre dans des modes d'action directs. L'application de ces principes pourrait générer des engagements ponctuels plus violents, dans lesquels la supériorité technologique et opérationnelle, la rusticité et la force morale seront déterminantes.

5 Évolutions envisageables des priorités stratégiques

Les grandes évolutions qui pourraient marquer la conflictualité du monde à venir – apparition d'un large champ de confrontations armées, recours de plus en plus marqué à des stratégies asymétriques, organisation de l'espace mondial dans une logique multipolaire – appelleront l'adaptation et la réorientation des stratégies poursuivies par les pays occidentaux au cours des trente prochaines années.

5.1 - Dissuasion globale et lutte contre la prolifération

La notion de dissuasion restera liée à l'existence d'un outil nucléaire crédible, capable de garantir, sur le long terme, la sauvegarde de nos intérêts vitaux. Le nécessaire maintien à niveau des capacités nucléaires ira de pair avec un engagement croissant dans la lutte contre la prolifération nucléaire, qui restera l'une des principales menaces de la période considérée.

5.2 - La notion d'influence

L'analyse des risques et des menaces conduira à conserver à la prévention son rôle clé, permettant de faire le lien entre des actions de long terme (lutte contre la prolifération, assistance et coopération, prépositionnement) et des engagements militaires, souvent tardifs – et quelquefois décalés – par rapport à l'urgence des besoins.

Cette gestion préventive se déclinera à travers la mise en œuvre de plusieurs principes :

- des actions d'intimidation ou de rétorsion, fondées sur la menace ou l'emploi effectif de moyens conventionnels ou de nouvelles technologies adaptées, pourraient être envisagées ;
- le confinement des crises susceptibles de fragiliser les bases d'un système international fortement intégré et interdépendant. Lorsqu'une crise naissante sera de nature à menacer les intérêts directs ou indirects d'un ou de plusieurs pôles, les interventions internationales pourraient d'abord chercher à contenir son niveau de contagion, pour éviter le franchissement d'un seuil critique au-delà duquel les crises basculent dans un engrenage difficilement maîtrisable. Cette logique devrait prévaloir, notamment, dans les missions d'appui à un État fragilisé ou le traitement des crises humanitaires majeures ;

- l'inscription dans le long terme : dans ce type d'intervention, l'effort devrait porter sur un règlement progressif de la crise, en utilisant prioritairement des compétences et des solutions locales ou régionales. Les engagements militaires devraient être plus indirects (forte croissance de l'assistance militaire opérationnelle, par exemple). Dans la plupart des cas, il s'agira moins d'intervenir pour contraindre physiquement un adversaire que de convaincre des populations en situation de vulnérabilité de ne pas s'engager dans des voies radicales ou contestaires, dans lesquelles elles auraient plus à perdre qu'à gagner. Les opérations militaires devraient donc s'insérer plus étroitement dans des approches intégrées, pluridimensionnelles, visant à soutenir activement la promotion de solutions internes adaptées au contexte local ;

- le développement des actions d'influence, qui prendront une part croissante dans les stratégies de prévention. Elles chercheront à modeler progressivement les perceptions, en s'appuyant sur des actions de communication spécifiques et ciblées, visant à la fois les opinions publiques et les responsables locaux, les autorités morales ou religieuses, les diasporas et tous les acteurs influents. Parallèlement, elles devraient favoriser le recours à des forces locales – appuyées par les puissances engagées – seules à même de pouvoir intervenir en profondeur dans le tissu social. À cette fin, les puissances pourraient chercher à développer le rôle de pôles régionaux de sécurité et de défense capables de relayer leurs interventions et de conduire des actions d'anticipation, donnant du sens au concept d'« influence préventive ».

5.3 - Le regain d'intérêt pour la protection de la population et du territoire national

Face à des menaces transnationales telles que le terrorisme, les trafics ou la criminalité internationale, les forces armées pourraient être davantage impliquées dans des actions de « protection élargie ». Agissant en collaboration et en partenariat avec les forces d'autres États, ce type d'action militaire pourrait chercher à neutraliser ou à amoindrir les menaces avant qu'elles atteignent le territoire national.

Parallèlement, compte tenu de la priorité politique que constitue, en toutes circonstances, la préservation de la sécurité immédiate des populations, le champ couvert et l'intensité des contributions militaires aux actions de protection de la population et du territoire national pourraient croître significativement.

Les forces armées seront de plus en plus sollicitées pour répondre à des événements de toute nature, notamment du fait d'une occurrence accrue et prévisible des catastrophes naturelles et technologiques (dérèglements climatiques, industrialisation croissante des pays en développement), des « méga-chocs »[▲], ainsi que de la vulnérabilité des plus pauvres.

L'extension des politiques communautaires pourrait également conduire à une mutualisation de certaines missions de protection entre les pays européens, soucieux de mieux coordonner leurs actions et de réaliser des économies. Ces évolutions pourraient concerner en priorité la gestion des approches maritimes et de l'espace aérien, mais également s'étendre au cyberspace et aux actions de secours et d'urgence.

Enfin, certaines tensions régionales pourraient, par effet de contagion, affecter directement ou indirectement les espaces de souveraineté situés hors de l'espace métropolitain. Ces tensions seront susceptibles de requérir le déploiement de forces armées capables de restaurer rapidement l'autorité de l'État sur sa zone de souveraineté. Cette aptitude à la projection de forces de défense nationale loin de la métropole devra pouvoir être réalisée de manière autonome, mais aussi, en tant que de besoin, dans des cadres multinationaux *ad hoc*.

5.4 - Vers de nouvelles formes d'intervention militaire

Les raisons qui justifieront l'engagement de moyens militaires dans les opérations extérieures n'évolueront pas fondamentalement : la préservation d'intérêts nationaux spécifiques, la tenue d'un certain rang sur la scène internationale, la solidarité internationale (alliances, partenariats, accords de défense...) et les raisons humanitaires resteront les principaux motifs de ces interventions.

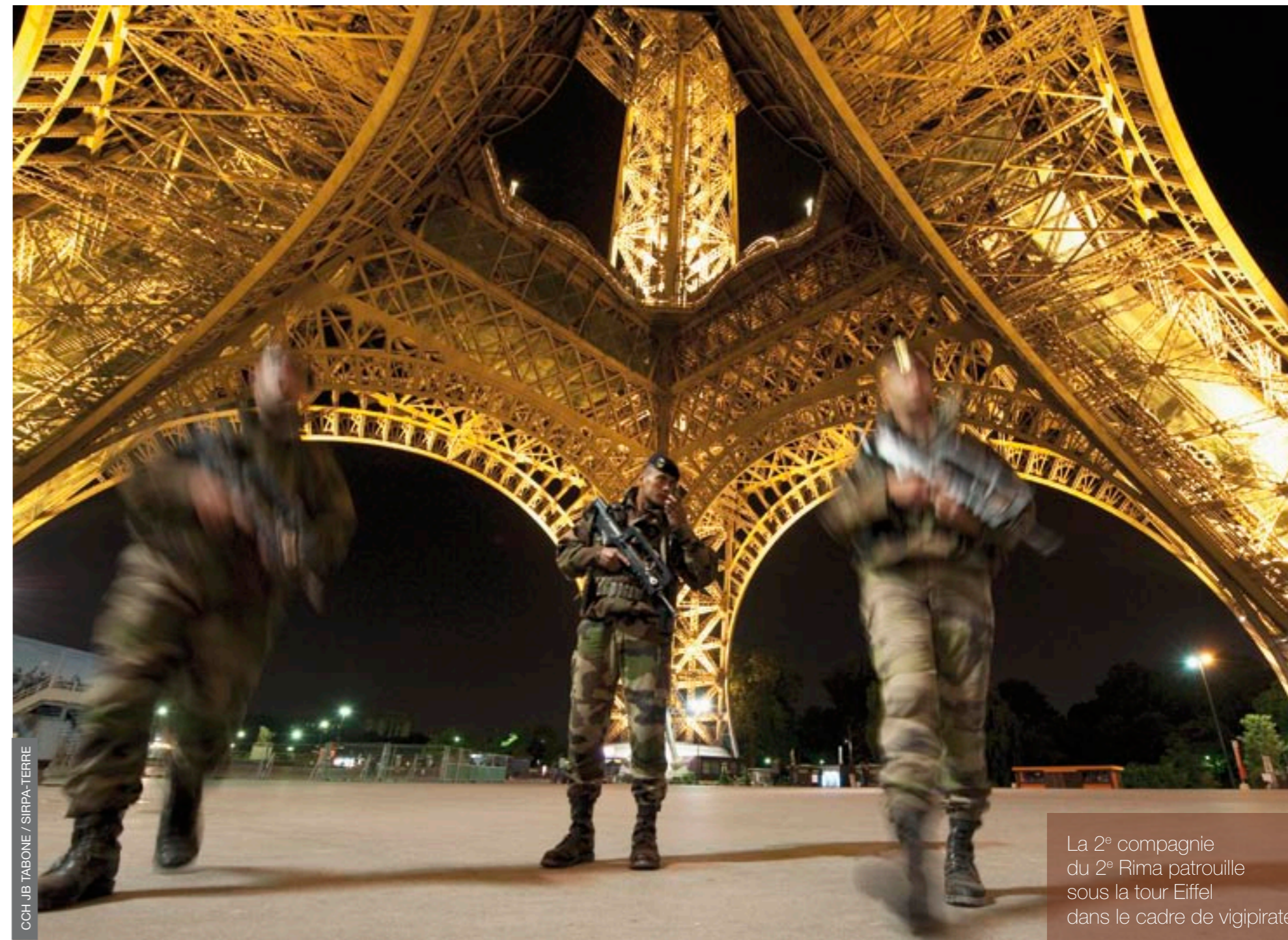
Pourtant, le faible niveau des efforts de défense, en particulier dans les pays européens, et le déficit de soldats ne manqueront pas de contraindre les capacités d'emploi courant d'une force militaire devenue rare et chère. Cette tendance générale devrait limiter les interventions extérieures et recentrer ces dernières vers des actions plus ciblées, dans lesquelles la rentabilité opérationnelle de l'instrument militaire devra être optimisée.

Moins nombreuses et contraintes de prendre en compte des zones d'opération assez larges, les forces armées auront à mieux coordonner leurs efforts en cohérence avec les actions d'autres acteurs. Il leur faudra notamment savoir combiner, dans une manœuvre centralisée, la participation de forces locales de défense ou de sécurité, l'apport de capacités provenant d'autres ministères, de sociétés de sécurité privées et, enfin, organiser l'action conjointe des forces conventionnelles et des forces spéciales souvent issues de différentes nations – sans compter la présence, sur le terrain, d'autres acteurs (ONG, médias, réfugiés, experts, etc.).



Le Charles-De-Gaulle

VINCENT MAUPILE / MARINE NATIONALE



CCH J.B. TABONE / SIRPA-TERRA

La 2^e compagnie du 2^e Rima patrouille sous la tour Eiffel dans le cadre de vigipirate

5.5 - De la connaissance à la compréhension des conflits

La dimension culturelle – au sens large – des conflits continuera d'être une clé de compréhension essentielle de nombreuses situations opérationnelles. L'organisation sociale et la psychologie collective des populations impliquées dans une crise détermineront fortement la nature d'une conflictualité spécifique, difficilement modélisable par la seule technologie¹. La pratique de la langue restera essentielle à la compréhension de la culture et des situations locales.

Cette approche culturelle – qui évoluera vers une vision moins *occidentalo-centrée* – des conflits pourrait orienter de plus en plus directement les stratégies mises en œuvre au niveau des théâtres d'opération et le style des actions militaires qui y seront conduites.

Dans tous les cas, elle devrait contraindre les forces armées à une importante souplesse doctrinale, obligeant à considérer chaque situation comme un cas particulier et à conduire une préparation opérationnelle spécifique. Compte tenu de la dimension polymorphe des crises, les réponses qui pourraient y être apportées devront également être ajustées à chaque situation.

Ce besoin de compréhension intime de l'adversaire pourrait également inciter au développement de « capteurs » adaptés, capables de surveiller et d'analyser en continu de larges zones, et au développement parallèle de capacités d'investigation à base de capteurs humains culturellement aguerris. Dans bien des cas, le recours à des forces locales fiabilisées pourrait être recherché.

La pratique des langues vernaculaires restera essentielle non seulement pour la compréhension de la culture et des situations locales, mais aussi pour l'intégration dans les populations et pour les actions de formation.

Les modalités de circulation et de traitement de l'information devraient également fortement évoluer, afin de permettre à tous les acteurs de bénéficier à temps d'une information fiable et pertinente. Dans ce type d'environnement impliquant des actions ciblées et exigeant toujours plus de réactivité, le renseignement devrait prendre une part plus importante dans la manœuvre militaire.

Au cours des trente prochaines années, l'évolution probable du champ de menaces pourrait contraindre les États à définir de nouvelles postures et à revisiter certains schémas établis. Le champ d'action de la force armée pourrait être plus directement intégré à une stratégie nationale combinant stratégie d'influence, capacités de coercition et posture de dissuasion.



ECPAD

1- La réalité sociologique de nombreuses régions s'organise encore autour d'un référentiel « clanique », structurant autant les relations interpersonnelles que les organisations politiques officielles. Ce niveau intermédiaire obéit à une logique propre, fortement sous-estimée par les sociétés démocratiques et modernes. Elle constitue cependant, dans bien des cas, la véritable clé de lecture permettant la compréhension fine d'une situation opérationnelle.

⇒ CONSÉQUENCES POUR LA DÉFENSE

Quels défis pour nos outils militaires ?

Adapter les outils militaires au monde qui se dessine, c'est être capable de penser la multipolarité en termes opérationnels. Cette exigence oblige à prendre en compte deux champs d'action : celui de la compréhension de la conflictualité – dans toutes ses composantes – qui détermine le spectre des menaces probables, et celui de la maîtrise des engagements opérationnels futurs, qui conditionne le succès de nos forces.

Faire face à de nouvelles formes de conflictualité

La première nécessité est de s'adapter à un nouveau champ de confrontation armée, générant un large spectre de menaces auxquelles notre pays, nos partenaires et nos alliés pourraient être confrontés. Cet impératif oriente la réflexion sur trois problématiques clés :

- l'équilibre à trouver entre le champ de la sécurité et celui de la défense face à des menaces plus asymétriques ;
- l'adaptabilité des forces à des situations toujours nouvelles ;
- la contribution des forces armées à la résilience de la Nation face à des menaces plus diffuses.

La nature évolutive de la conflictualité esquissée conduit, quelles que soient les circonstances, à définir un seuil de réactivité et un niveau de vigilance suffisants pour parer à de possibles ruptures stratégiques. Cette question renvoie à la notion de masse critique militaire permettant de fonder la crédibilité opérationnelle des forces.

Pour assurer cette crédibilité, il sera impératif de définir un seuil d'équilibre entre le maintien d'un socle national solide, permettant de garantir l'expression de la souveraineté nationale et le rôle stratégique de la France, et le développement de nouveaux mécanismes de partenariat au sein des pôles de puissance (européen et transatlantique en premier lieu).

Se préparer aux engagements militaires futurs

Dans ce domaine, la priorité pourrait être d'améliorer le degré d'interopérabilité des forces armées avec les moyens des autres acteurs intervenant dans le champ des conflits (interallié, interministériel, privé, local). Ce choix oblige à une rénovation de certains principes de commandement et d'organisation de l'outil militaire, privilégiant une démarche plus interactive, à toutes les étapes de la réflexion et de l'action entre les différents acteurs concourant à une manœuvre pensée et, dans la mesure du possible, conduite de manière plus globale.

La deuxième exigence oriente la réflexion vers une adaptation matérielle, doctrinale, sociologique et psychologique de l'outil militaire face à des menaces plus évolutives, un adversaire plus résistant et le durcissement des engagements militaires. Dans cette perspective, la gestion de la complexité, l'intelligence des situations, l'aptitude à appréhender les spécificités locales, l'imagination, le discernement, l'adaptabilité et l'esprit d'initiative seront plus que jamais source de plus-value opérationnelle.

Le troisième axe d'effort pourrait concerner l'adaptation des forces à de nouvelles réalités juridiques façonnant le champ opérationnel. Cette évolution appelle un ajustement du cadre juridique des opérations face à de nouvelles formes de menaces, une intégration culturelle plus poussée du fait juridique dans l'exercice du métier militaire et une meilleure prise en compte à tous les niveaux de la spécificité militaire dans les législations nationales et internationales.